



LA MAISON DES LYCEENS

Annexe 6

Bulletin d'adhésion à la MDL 2025-2026

La Maison Des Lycéens (MDL) du lycée Marguerite est une association régie par la loi de 1901. Elle est gérée par et pour les lycéens. Le conseil d'administration et le bureau de l'association, composés uniquement de lycéens élus en assemblée générale, définissent les grandes lignes de fonctionnement et les projets.

Elle a pour objectifs de :

- développer l'engagement des élèves par la prise de responsabilité au sein de l'établissement,

- favoriser la coopération et la convivialité entre lycéens,
- faciliter l'organisation d'activités en faveur des élèves.

Tout élève ayant acquitté sa cotisation est membre de la MDL et peut, à ce titre, participer aux activités et prendre part au fonctionnement de l'association.

La MDL soutient les activités régulières des clubs.

Elle porte des projets d'élèves et participe à leur réalisation dans différents domaines comme :

- la vie de l'élève
- les actions solidaires
- les actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement,
- le développement d'activités artistiques et la promotion des moyens d'expression reconnus aux lycéens (fête des talents, Saint Valentin, Bal des Terminales....).

Afin de profiter de toutes ces activités, nous vous proposons de souscrire une adhésion volontaire de 8 € pour l'année scolaire ; réglable en espèces ou de préférence par chèque à l'ordre de la MDL du lycée Marguerite Yourcenar (notez les nom/prénom au dos)

Je soussigné(e), Mme/M. : _____

autorise l'élève : _____

en classe de ☐ 2nd, ☐ 1ère, ☐ Terminale

à adhérer à l'association MDL du lycée Marguerite Yourcenar pour l'année scolaire.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

Pièces à fournir :

- le bulletin d'adhésion signé
 - la cotisation de 8 € par chèque à l'ordre de la MDL ou en espèces
- Merci de noter les nom/prénom au dos du chèque et de la photo.